

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 12 JUIN 2012
(2011-2012)
LE 26 JUIN 2012**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 26 JUIN 2012 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Claudine Caron-Lavigueur (2)
Solange Couture Dubé (14)
Linda Crevier (15)
Josyane Desjardins (16)
Suzanne Gaudette (8)
Margot Pagé (17)
Diane Soucy (4)
Françoise Théoret (5)
Suzanne Tremblay (6)
Chantal Veilleux (9)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Éric Allard (10)
Guy-Paul Beauchemin (22)
Jean-Pierre Bélair (23)
Claude Deschênes (13)
André Dugas (11)
Marcel Gélinas (3)
Alain Lemieux (21)
Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale

Louise Beaupré, directrice générale adjointe

MM. André Guérard, directeur général adjoint

François Jannelle, directeur général adjoint

M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières

MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines

Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIENT ABSENTS

MM. Stéphane Bessette (1), Luc-Pierre Laferrière (19).

C.C.-3414-06-12 03.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

04.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 04.01 Budget de la Commission scolaire 2012-2013
 - 04.01.01 Présentation PowerPoint
 - 04.01.02 TRAFICS
 - 04.01.03 Budget d'investissement 2012-2013
 - 04.01.04 Approbation des budgets des établissements – Résolution
 - 04.01.05 Adoption du budget de la commission scolaire et du taux de taxe - Résolution

05.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- 05.01 Acquisition d'équipements dans le cadre de la mesure L'École 2.0 : La classe branchée – Année 2012-2013 (mesure n° 50680)

06.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

04.01 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2012-2013

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

04.01.01 PRÉSENTATION POWERPOINT

04.01.02 TRAFICS

04.01.03 BUDGET D'INVESTISSEMENT 2012-2013

C.C.-3415-06-12 04.01.04 BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS – APPROBATION (Article 276)

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la commission scolaire et qu'il est

sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la règle « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources pour les besoins de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries » a été adoptée pour la période de 2010-2011 à 2013-2014 (Résolution N° C.C.-3000-05-10);

CONSIDÉRANT les « Règles de répartition des ressources » de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

d'approuver les budgets de tous les établissements de la commission scolaire suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame-Saint-Joseph (004-003), Saint-François-Xavier (005), Jean-XXIII (006), De la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), Alternative Des Cheminots (019), De l'Odyssée (021), Des Timoniers (022), Des Bourlingueurs (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souligny (029), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), De l'Aquarelle (032), Félix-Leclerc (033), Gérin-Lajoie (038), Alternative Des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), De la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), Nouvelle école primaire à Mercier (057), Saint-Isidore-Langevin (060-061), Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), Des Moussaillons (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), Du Tournant (081), Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud (085), Centre d'éducation des adultes de l'Accore (087), École de formation professionnelle de Châteauguay (088) et Centre d'éducation des adultes du Goéland/Édifice Maison de l'éducation des adultes/Édifice L'Envol/Édifice Sainte-Catherine (090).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3416-06-12

04.01.05a BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2012-2013 - ADOPTION (Article 277)

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C. I-13.3), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit d'exercice égal à 22 % du surplus accumulé au 30 juin 2011, exception faite de la valeur comptable nette des terrains;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de quatorze milliards cent soixante-neuf millions six cent soixante-huit mille cinq cent trente-neuf dollars (14 169 668 539 \$) en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,33069 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3417-06-12

04.01.05b BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2012-2013 - TAUX DE TAXE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,33069 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Louise Kerneïš, présidente, remercie et félicite Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, et toute son équipe pour le travail et le bon suivi.

C.C.-3418-06-12

05.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

05.01 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA MESURE L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE – ANNÉE 2012-2013 (MESURE N° 50680)

Monsieur Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la participation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au regroupement d'achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) est obligatoire pour commander les tableaux numériques interactifs en lien avec la mesure n° 50680 et en recevoir les allocations;

CONSIDÉRANT que le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) procédera à un appel d'offres pour ces équipements en partenariat avec le Centre collégial des services regroupés (CCSR).

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries participe au regroupement d'achats du Centre des services partagés du Québec.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soit autorisées à signer les mandats d'achats et les bons de commande qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3419-06-12

06.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 19 h 25,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1310 015
D:\Textes\Conseil des commissaires (Procès-verbaux et présences)\2011-2012\11a. 26 juin 2012 - 1310-015 ajournement du 12 juin 2012.doc